

# PERFORMANCE DES ACHATS : LES FONDAMENTAUX DE L'ORDONNANCE DU 6 JUIN 2005

Les établissements privés non lucratifs sont désormais soumis à l'ordonnance du 6 juin 2005. Ce texte d'origine communautaire prévoit des modalités d'exécution spécifiques des pratiques achats.

Cette formation présente les fondamentaux pour appliquer ce texte tout au long du processus achats, afin de sécuriser l'acte d'achats.

## OBJECTIFS

- Connaître les principes de l'ordonnance du 6 juin 2005
- Identifier les modalités de mise en œuvre de ces principes dans la passation d'un marché

## CONTENU

### Présentation de l'ordonnance du 6 juin 2005

- Les Directives européennes 2004/17 et 2004/18
- Les futures orientations du droit européen : de nouvelles Directives en cours d'élaboration
- Les conséquences de la non application de ce texte

### Les principes transversaux

- Principe d'égalité de traitement des fournisseurs
- Principe de transparence des procédures
- Principe de liberté d'accès aux consultations

### Les fondamentaux au fil du processus achats

- Le travail du besoin : élaboration d'un DCE (Dossier consultation entreprises)
- Les différentes typologies de procédures et de marchés en fonction des seuils
- Les stratégies achats et l'allotissement
- Lancement de la consultation : les différentes typologies de publicité
- Analyse des offres
- Choix du fournisseur
- Contractualisation
- Gestion et suivi des fournisseurs



27 janvier 2015



Paris



316 €  
par personne



1 jour



01 53 98 95 03



formation@feharp.fr

|           |
|-----------|
| JANVIER   |
| FÉVRIER   |
| MARS      |
| AVRIL     |
| MAI       |
| JUIN      |
| JUILLET   |
| AOÛT      |
| SEPTEMBRE |
| OCTOBRE   |
| NOVEMBRE  |
| DÉCEMBRE  |

## PUBLICS

Personnes ayant la charge opérationnelle des achats :

- Acheteurs
- Responsable achats
- Directeurs achats

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

### Pédagogie interactive alternant :

- apports théoriques et méthodologiques
- exercices pratiques
- analyse de jurisprudence

## INTERVENANT

- Responsable Projet achats FEHAP

